

Paris, le 21 mars 2018

Réf: CB/14/2018

Madame, Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier-type de la campagne organisée par la ligue de défense des conducteurs m'exprimant votre opposition à la réduction de la limitation de vitesse de circulation.

Après douze années de baisse, le nombre de morts sur les routes est reparti à la hausse depuis 3 ans. Aujourd'hui, ce sont plus de 3 000 morts et 70 000 blessés par an.

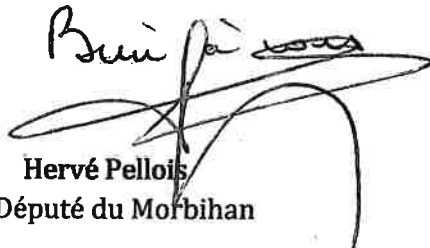
Cette mesure est nécessaire. La vitesse est la première cause des accidents mortels. Elle est responsable de 32% des décès, soit plus de 1 000 morts par an. 55 % de la mortalité routière survient sur les routes « bidirectionnelles sans séparateurs » (celles limitées à 90 km/h aujourd'hui). C'est donc sur ces routes que nous devons agir.

Le Conseil national de la sécurité routière a établi en 2013 qu'en diminuant la vitesse moyenne sur nos routes bidirectionnelles sans séparateur central, 300 à 400 vies pourraient être sauvées par an.

Par ailleurs, une telle mesure présente l'avantage d'améliorer la fluidité du trafic et de diminuer les émissions polluantes dans l'environnement. Les expérimentations ont également montré que cette mesure n'impliquerait pas plus d'embouteillages, ni ne rallongerait la durée des trajets de façon significative. La différence est de seulement 3 minutes pour un trajet de 40 km. Il n'est pas non plus question de rajouter des radars supplémentaires, ce qui n'augmentera donc pas le nombre de PV ou de retraits de points, comme vous l'écrivez pourtant votre courrier.

Enfin, le dispositif sera mis en œuvre à partir du 1^{er} juillet 2018 pour une phase d'expérimentation de deux ans qui permettra d'en évaluer l'efficacité.

Espérant vous avoir fourni des éléments de compréhension supplémentaires, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.



Hervé Pellois
Député du Morbihan